

DÉPARTEMENT DU
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
SYTRAL Mobilités

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 2 octobre 2025**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 38

Date de convocation du Conseil : 25 septembre 2025

Président : Bruno BERNARD

Secrétaire élu : Matthieu VIEIRA

N°25-059

**Objet : Avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté
de Communes de Miribel et du Plateau**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre à 14h00, les membres de SYTRAL Mobilités, se sont réunis, en Salle du Conseil d'Administration à SYTRAL Mobilités, 21 boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3^{ème} conformément à la convocation qui leur a été faite par Monsieur Bruno BERNARD, Président.

Droit de vote	Membres du Conseil en exercice		Présent	Absent	Procuration à
3	ARTHAUD	Léna		X	
3	BADOUARD	Benjamin	X		
2	BAGHDASSARIAN	Patrick		X	
3	BAGNON	Fabien		X	Béatrice VESSILLER
1	BERNARD	Bruno	X		
3	BOFFET	Laurence	X		
3	BRUNEL	Vinciane	X		
3	BURRICAND	Marie-Christine	X		
2	CHAMBE	Régis		X	
2	CHAVEROT	Virginie	X		
1	CHONÉ	Jean-Philippe	X		
3	COLLIN	Blandine		X	Matthieu VIEIRA
2	COMBET	Damien	X		
3	DALBY	Hugo		X	Valentin LUNGENSTRASS
2	DOGANEL	Izzet		X	
3	DUVIVIER	Hélène	X		
3	EDERY	Michèle		X	
3	FRETY	Laurence		X	Jean-Charles KOHLHAAS
3	GEOFFROY	Hélène	X		
3	GEORGEL	Nadine	X		
3	GIROMAGNY	Véronique	X		
2	IBANEZ	Raphaël		X	
3	KOHLHAAS	Jean-Charles	X		
3	LONGUEVAL	Jean-Michel	X		
3	LUNGENSTRASS	Valentin	X		
2	MALOSSE	Daniel	X		

2	MEUNIER	Philippe	X		
3	MONOT	Vincent	X		
1	OUTREBON	Pascal	X		
3	PERCET	Joëlle	X		
3	POPOFF	Sophia		X	Benjamin BADOUARD
3	PORTIER	Alexandre		X	Pascal RONZIÈRE
1	RONZIÈRE	Pascal	X		
3	TEYSSIER	Marie-Pierre		X	
3	VAN STYVENDAEL	Cédric		X	Jean-Michel LONGUEVAL
3	VERCHÈRE	Patrice		X	
3	VESSILLER	Béatrice	X		
3	VIEIRA	Matthieu	X		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le rapport par lequel Jean-Charles KOHLHAAS, 1^{er} Vice-Président et rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est constituée de 6 communes et sa population est de 25 000 habitants. Limitrophe du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, elle est entièrement située dans le département de l'Ain mais également dans l'aire d'attraction de Lyon selon l'INSEE.

Autorité organisatrice de la mobilité depuis 2012, elle organise les services de mobilité suivants :

- le réseau de transport urbain Colibri,
- les aménagements et stationnements cyclables,
- l'aménagement et l'entretien d'aires de covoiturage.

Le 14 novembre 2023, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a délibéré le lancement de l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS). Cette démarche volontaire a pour objectif de construire un document de planification intégrant toutes les mobilités, qui a vocation à succéder au Plan Global de Déplacements actuellement en vigueur et datant de 2016.

Le 8 juillet 2025, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des Transports, ce projet est soumis pour avis aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes, dont SYTRAL Mobilités. Conformément à l'article R1214-12 du Code des Transports, cet avis doit être adopté dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, soit avant le 10 octobre 2025.

SYTRAL Mobilités a été associé aux étapes clés de l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

I. Le contexte

➤ Un territoire à dominante périurbaine...

Regroupant près de 25 000 habitants et situé à proximité de la Métropole de Lyon et du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est à dominante périurbaine.

Les enjeux de mobilité varient d'une commune à l'autre dans ce territoire dynamique démographiquement (+1,1% de croissance annuelle entre 2015 et 2021) et économiquement (+4% d'emplois entre 2015 et 2021), avec notamment les caractéristiques suivantes :

- la commune de Miribel, avec plus de 10 000 habitants et présentant les densités les plus importantes, est structurée au-delà du centre-ville autour de deux hameaux distants de plusieurs kilomètres, le Mas-Rillier et les Echets,
- la commune de Tramoyes, seule commune située entièrement sur le plateau de la Dombes,

- le long du Rhône, le centre-ville de Miribel forme avec les centres de Neyron, de Saint-Maurice-de-Beynost et de Beynost une continuité urbaine dans le prolongement de l'agglomération lyonnaise,
- la commune de Thil, avec 1 200 habitants, est séparée de cette continuité urbaine par l'autoroute A42 et la voie ferrée reliant Ambérieu-en-Bugey et Lyon.

➤ Une démarche de planification inscrite dans le temps long

L'élaboration du PdMS de la CCMP a nécessité un travail de deux années :

- 14 novembre 2023 : délibération de lancement de l'élaboration,
- 1^{er} semestre 2024 : phase de diagnostic,
- 2^{ème} semestre 2024 : élaboration et validation des orientations et de la stratégie,
- 1^{er} semestre 2025 : rédaction du plan d'actions,
- 8 juillet 2025 : arrêt du projet en conseil communautaire,
- Juillet à octobre 2025 : consultation des personnes publiques
- Automne 2025 : consultation du public,
- Fin 2025 : approbation du Plan de Mobilité Simplifié.

➤ Une démarche concertée

Plusieurs outils de concertation ont été mis en œuvre par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau :

- une enquête auprès des habitants sur leur usage des services de mobilité et leurs habitudes,
- des entretiens auprès des acteurs et partenaires, dont SYTRAL Mobilités,
- des temps de concertation relatifs à la stratégie organisés fin 2024, associant les élus, les citoyens, le monde économique ainsi que les acteurs associatifs.

Par ailleurs, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est intervenue pour apporter son expertise technique.

Ces différents outils ont permis de construire une stratégie globale, appuyée sur des actions phares qui ont fait consensus.

II. Le contenu du projet de Plan de Mobilité Simplifié

Quatre enjeux sont ressortis des phases initiales de diagnostic et de concertation :

 Maîtrise des impacts de la croissance du territoire sur les mobilités <i>Population doublée en 60 ans Dynamisme économique Pression sur l'espace public par l'autosolisme</i>	 Réduction de l'empreinte environnementale et climatique des mobilités sur le territoire <i>Transport routier = 50% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, sans évolution à la baisse Trajectoires SNBC et SRADDET à prendre en compte</i>
 Amélioration de la santé et du bien-être des habitants, notamment des plus vulnérables <i>Expositions aux nuisances Accidentologie routière, conflits d'usage et insécurité des usagers vulnérables (scolaires, personnes âgées)</i>	 Partage et rééquilibrage des espaces au détriment de la voiture individuelle <i>Déséquilibre entre les modes et usages de l'espace public Recherche de rééquilibrage général</i>

À partir de ces quatre enjeux, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a fixé **quatre objectifs** de fond pour son Plan de Mobilité Simplifié.

Objectif 1 : Mobilités actives dans la proximité
Objectif 2 : Des espaces publics et voiries pour la vie urbaine
Objectif 3 : Des mobilités décarbonées pour les déplacements vers les territoires voisins
Objectif 4 : Faciliter les nouvelles pratiques chez les habitants

Ces quatre objectifs, déclinés en quatre orientations, structurent le plan d'actions : **(en gras figurent les actions prioritaires ; en italique les actions complémentaires)**.

Orientation 1



Repenser
l'espace public
pour des
déplacements
apaisés dans la
proximité



Orientation 2



Renforcer les
connexions
entre les
communes et
avec les voisins



Orientation 3



Développer des
infrastructures
pour des
mobilités
partagées et
multimodales



Orientation 4



Accompagner
les habitants de
la CCMP vers de
nouvelles
pratiques de
mobilité



1. Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles	6. Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux	12. Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité	17. Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette ; communiquer sur l'offre disponible 18. Mener des campagnes de communication sur le partage de la voirie et le rééquilibrage des usages de l'espace public
2. Apaiser le trafic automobile dans les centres bourg	7. Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu par le chemin de halage le long du Rhône	13. Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs	
3. Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche	8. Sécuriser la circulation des vélos sur la RD 1084 (en intégrant la contrainte « Route à Grande Circulation »)	14. Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires dans le cadre du projet SERM	
4. Equiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes	9. Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Echets par la RD 38	15. Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice-de-Beynost, Beynost et Neyron	
5. Jalonner les	10. Aller vers le déploiement d'un réseau		

<i>cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours</i>	<i>cyclable sur tout le territoire</i>		19. Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité
	<i>11. Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)</i>	<i>16. Développer un système d'auto-partage dans les centres bourgs et les gares</i>	<i>20. Installer une maison des mobilités sur le territoire</i>

III. L'avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié

SYTRAL Mobilités souligne l'ambition que dénote l'élaboration volontaire d'un Plan de Mobilité Simplifié par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

La plupart des actions de ce projet de Plan de Mobilité Simplifié font écho aux actions du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Les enjeux identifiés dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais vis-à-vis des liens avec les territoires voisins sont en effet les suivants :

- Développer des offres structurantes pour les déplacements de moyennes et longues distances, notamment en lien avec l'agglomération lyonnaise,
- Améliorer l'articulation des réseaux et des infrastructures pour les modes actifs en favorisant l'intermodalité,
- Accompagner les changements de comportement de mobilité,
- Renforcer les offres permettant de rendre attractifs les modes actifs pour les déplacements de courte distance,
- Accélérer le report modal pour les flux de marchandises en transit et en lien avec le ressort territorial,
- Mieux prendre en compte la logistique en lien avec le ressort territorial et en particulier le potentiel du transport fluvial et ferroviaire.

SYTRAL Mobilités salue l'objectif de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau de développer un bouquet de mobilités, ce qui paraît la solution la plus à même de faire reculer l'usage individuel de la voiture puisqu'elle permet à chacun, pour chaque déplacement, de disposer d'une alternative.

Plus particulièrement, SYTRAL Mobilités partage la nécessité de mieux interconnecter les réseaux de transports collectifs locaux. Il s'agit d'ailleurs d'une action qui figure également dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais et de premiers échanges techniques ont eu lieu récemment pour améliorer ces connexions.

La mise en place, en septembre 2023, d'abonnements de la gamme tarifaire T-Libr' sur le ressort territorial de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau témoigne d'ailleurs de la volonté d'agir ensemble pour simplifier le parcours usager puisque cette gamme permet d'acheter des titres permettant de combiner l'usage de plusieurs réseaux (Colibri, TER et TCL notamment). Des titres T-Libr' occasionnels sont également en cours d'étude pour un déploiement d'ici la fin de l'année 2025.

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau rejoint également la nécessité, bien identifiée dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais de relier les réseaux structurants cyclables à l'interface entre les deux territoires.

Les deux autorités organisatrices de la mobilité partagent également l'ambition d'un service ferroviaire renforcé sur les lignes TER Lyon <> Ambérieu (gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost) et Lyon <> Bourg-en-Bresse (gare des Echets).

Nous pouvons simplement regretter que le projet de Plan de Mobilité Simplifié ne comporte pas d'objectifs en matière d'évolution des pratiques de mobilité dans son territoire, pouvant faire écho aux objectifs d'évolution des parts modales retenus dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais. Ceci pourrait renforcer la cohérence dans la conduite d'actions conjointes entre nos territoires respectifs pour accompagner et renforcer l'évolution des pratiques de mobilité.

APRES ÉCHANGES DE VUES,

Présents :	23
Pouvoirs :	7
Ne prend pas part au vote (NPPV)	0
Nombre de votants	30
Abstentions	0
Total Suffrages exprimés	78
Dont « Contre » :	0
Dont « Pour » :	78

DÉCIDE : à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Le Président
Bruno BERNARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bruno Bernard', with a long horizontal stroke underneath.